

---

Comité de  
vigilance sur le  
cannabis

---

Rapport des activités | 2023-2024

Le présent rapport ne lie pas le ministère de la Santé et des Services sociaux et ne constitue pas ses orientations. Il représente l'opinion des membres du Comité de vigilance sur le cannabis. Son contenu n'engage que ses auteurs.

**ÉDITION :**

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-01739-9 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

# Ce document est une production du Comité de vigilance sur le cannabis

---

## **Présidente du Comité de vigilance sur le cannabis**

Dre Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC, directrice de santé publique de la Montérégie, professeure titulaire à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke.

## **Vice-Présidente du Comité de vigilance sur le cannabis**

Mme Josée Lepage, M.SC., M.A.P., ASC. sous-ministre adjointe de la main-d'œuvre et de la qualité des services, ministère de la Famille.

## **Membres du Comité de vigilance sur le cannabis**

M. Serge Brochu, Ph. D. (psychologie), professeur émérite à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut universitaire sur les dépendances.

M. Bertrand Malsch, Ph.D., M.B.A, LL.B., expert en comptabilité, professeur agrégé au Smith School of Business (Queen University), dont les travaux de recherche portent notamment sur l'audit financier, les systèmes de contrôle et la gouvernance d'entreprise.

Dr Réal Morin, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive, agissant comme conseiller scientifique à l'Institut national de santé publique du Québec.

Mme Catherine Paradis, Ph. D., sociologue experte en politiques relatives à l'alcool qui œuvre au Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS). (Absente du Comité pour l'année 2023-2024)

Dr Robert Perreault, psychiatre ayant une expérience significative dans le développement de politiques publiques.

Dre Maude St-Onge, M.D., Ph.D., FRCPC, toxicologue et directrice du Centre antipoison du Québec, qui œuvre comme intensiviste et clinicienne-chercheure au CHU de Québec.

Mme Sandhia Vadlamudy, intervenante et gestionnaire d'expérience dans le domaine de la réduction des méfaits associés à l'usage de substances psychoactives, directrice générale de l'Association des intervenants en dépendance du Québec.

M. Pascal Quévillon, Maire d'Oka

Mme Marie-Ève Couture-Ménard, Professeure titulaire à la Faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke, Codirectrice du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG)

## **Coordonnatrice du comité**

Mme Émilie Dansereau-Trahan, M.A., coordonnatrice du Comité, agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique de la Montérégie.

## **Révision linguistique**

Sylvy Plourde, agente administrative, Direction de santé publique de la Montérégie.

# Table des matières

---

|   |    |
|---|----|
| Table des matières  | 3  |
| Introduction  | 4  |
| 1. Présentation du comité   | 5  |
| 2. Rencontres du comité   | 5  |
| 3. Rencontre avec le cabinet du ministre  | 6  |
| 4. Rencontres avec la direction québécoise<br>de la légalisation du cannabis (DQLC) | 6  |
| 5. Participation à des colloques/<br>conférences/formations                         | 6  |
| 6. Travaux et mandats du comité   | 7  |
| 6.1 Bilan et exercice de planification stratégique                                  | 7  |
| 6.2 Diversification des produits de cannabis à la SQDC                              | 8  |
| 7. Mandats et échéanciers pour<br>l'année 2024-2025                                 | 10 |
| 7.1 Produits de vapotage de cannabis  | 10 |
| 7.2 Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)              | 12 |
| 8. Bilan des dépenses 2023-2024<br>et perspectives 2024-2025                        | 13 |
| Conclusion  | 15 |
| Annexe 1  | 16 |

# Introduction

---

**Par le présent rapport, le Comité de vigilance sur le cannabis couronne la fin de son premier mandat de cinq ans. Pour l'accompagner dans l'évaluation de ce premier mandat et dans la préparation d'un plan stratégique pour le prochain, le Comité a fait appel à l'expertise de Mme Marie-Soleil Tremblay, professeure titulaire à l'ÉNAP. Ce processus d'évaluation a permis au Comité d'identifier les forces et les défis, lui permettant de jouer pleinement son rôle dans les années à venir.**

Le Québec a opté pour un modèle de mise en marché qui accorderait une priorité franche à la santé et à la sécurité publique, tel qu'énoncé dans la mission de la SQDC. Bien que ce modèle soit parmi les plus stricts au Canada, les données d'enquêtes les plus récentes indiquent que le taux de transition des consommateurs du marché illicite au marché licite est similaire au Québec et dans les autres provinces<sup>1</sup>.

Aussi, certains produits ne sont pas disponibles au Québec alors qu'ils le sont ailleurs au Canada (ex. : produits comestibles sucrés et de vapotage). On observe une moins grande consommation de ces produits au Québec. Cependant, une proportion plus grande demeure acquise sur le marché illicite<sup>2</sup>.

Ces données démontrent l'équilibre fragile entourant la légalisation de cette substance, et les années à venir seront cruciales, car la pression est forte pour une offre de produits plus diversifiée au Québec, ce qui pourrait porter atteinte aux objectifs de santé et de sécurité publique.

C'est en cohérence avec cette **vision de santé publique** et des **objectifs précis** que les membres du Comité amorcent ce deuxième mandat.

---

<sup>1</sup> Enquête canadienne sur le cannabis 2023 : rapport méthodologique

---

<sup>2</sup> Enquête québécoise sur le cannabis 2023 : survol des principaux résultats

# 1. Présentation du comité

---

Au cours de cette année, le Comité a accueilli deux nouveaux membres afin de combler certaines compétences prévues par la Loi qui étaient vacantes depuis plus d'un an.

**Pascal Quévillon** - Maire d'Oka - Monsieur Quévillon possède, en plus de l'expérience de la mairie, une connaissance des enjeux associés au marché illicite de substances dans plusieurs communautés.

**Marie-Eve Couture-Ménard** - Professeure titulaire à la faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke, Madame Couture-Ménard possède une expertise en lien avec les aspects juridiques de plusieurs sujets de santé publique (politiques alimentaires, réglementation du tabagisme, publicité destinée aux enfants, intervention en milieu municipal et urgences sanitaires).

Plusieurs membres du Comité amorcent leur deuxième mandat. En effet, la loi prévoit que :

« Les membres du Comité sont nommés pour un mandat d'au plus cinq ans, qui ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. »

# 2. Rencontres du comité

---

Au cours de la dernière année, les membres du Comité se sont réunis à **cinq reprises**.

- Le 22-11-2023 pour l'exercice de planification stratégique avec l'accompagnement de Mme Tremblay.

Les autres rencontres ont eu lieu les :

- 07-02-2024
- 26-03-2024
- 04-06-2024
- 27-08-2024

### 3. Rencontre avec le cabinet du ministre

---

Une rencontre entre les membres du Comité, le ministre et son nouveau chef de cabinet, monsieur Simon Therrien-Denis, a eu lieu le 25 mars 2024 en visioconférence.

#### Les objectifs de la rencontre :

- Présenter la planification stratégique du Comité de vigilance ;
- Échanger sur les préoccupations du Comité et sur celles du ministre en ce qui a trait à l'encadrement du cannabis et aux nouveaux défis liés à un environnement en constant changement.

### 4. Rencontres avec la direction québécoise de la légalisation du cannabis (DQLC)

---

Cette année, le Comité et la DQLC ont **mis en place des rencontres statutaires** pour **faciliter l'échange d'informations pertinentes à leurs travaux respectifs**. Ainsi, il a été décidé que des rencontres statutaires aient lieu minimalement tous les trois mois.

### 5. Participation à des colloques/ conférences/formations

---

Dans la dernière année, il y a eu **deux participations** à des colloques et formations :

- La coordonnatrice du Comité a suivi une formation de 12 heures : Gestion de projets – les bases pour mener à bien un projet.
- La coordonnatrice et Sandhia Vadlamudy, membre du Comité, ont assisté au colloque de *The International Society for the Study of Drug Policy* (ISSDP) qui a eu lieu à Montréal, du 19 au 21 juin 2024.

# 6. Travaux et mandats du comité

---

## 6.1 Bilan et exercice de planification stratégique

Tel que mentionné dans le rapport annuel du Comité 2022-2023, la professeure Tremblay de l'ENAP a complété son évaluation du fonctionnement du Comité pour son premier mandat et a présenté aux membres ses recommandations en novembre 2023.

### En rappel

L'objectif de cette évaluation était de mettre en lumière les réussites et les défis de ce premier mandat, ainsi que d'identifier des opportunités d'amélioration susceptibles de rendre le Comité plus efficace.

**Le Comité a déjà appliqué plusieurs des recommandations déposées suite à cette évaluation :**

- Le Comité s'est doté d'une politique de gestion interne et d'un code d'éthique ;
- Suite à un appel de soumissions, le Comité reçoit une revue de presse quotidienne par la firme Canidé ;
- Une page web du Comité sera hébergée sur le site du MSSS.

### Résultat

À la suite de ce rapport, le Comité a choisi de confier un deuxième mandat à Mme Tremblay, afin qu'elle l'accompagne dans un exercice de planification stratégique pour les cinq années à venir. Vous trouverez en pièce jointe le résultat de cette planification (ANNEXE 1).

**Cette démarche a permis au Comité de réviser et de réaffirmer sa mission, sa vision et ses valeurs, lesquelles serviront de fil conducteur pour ses prises de décisions, la réalisation de ses mandats et la formulation de ses recommandations.**

## 6.2 Diversification des produits de cannabis à la SQDC

Dans des rapports précédents, le Comité émettait des préoccupations quant à la diversification des produits de cannabis offerts à la SQDC. En effet, des produits de type « prêt-à-manger », des pré-roulés infusés, ainsi que des timbres oraux ont fait leur apparition dans le catalogue de produits de la SQDC.

### En rappel

**La mission de la SQDC est :**

« Assurer la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation de cannabis. »

Ainsi, chaque décision prise par la SQDC doit être guidée par cet énoncé de mission. La diversification des produits étant une stratégie de marketing ayant pour objectif de rejoindre une nouvelle clientèle, le Comité est d'avis que l'ajout de nouveaux produits doit s'accompagner d'études permettant de démontrer que cela s'inscrit soit dans un objectif de transfert des consommateurs actuels vers le marché licite, soit dans celui de réduire les risques associés à la consommation de cannabis.

**Pour cette raison, le Comité recommandait :**

« D'évaluer et d'explicitier à quel objectif de la Loi ces nouveaux produits répondent et d'appuyer ce choix par des études du marché actuel ».

Or, au cours de la dernière année, d'autres produits se sont ajoutés au catalogue de la SQDC.

**Tels que :**

- Mélange de sauce à poutine infusé ;
- Ramens ;
- Arachides enrobées croquantes ;
- Petits saucissons infusés ;
- Craquelins épicés ;
- Miel piquant.

Plusieurs de ces produits ne se retrouvent pas sur le marché illicite et pourraient être attrayants pour des personnes âgées de moins de 21 ans. De plus, ces produits constituent, en quelque sorte, un équivalent salé aux friandises et confiseries sucrées, dont la vente est interdite dans le *Règlement déterminant d'autres catégories de cannabis pouvant être vendues par la SQDC*<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup>[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf\\_encrypte/lois\\_reglements/2019F/71492.pdf](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_reglements/2019F/71492.pdf)

**Le Comité est donc d'avis que les données actuelles ne permettent pas de conclure que cette nouvelle offre permettrait un transfert de consommateurs sans encourager la consommation, et réitère donc sa position quant à une approche prudente concernant l'ajout de produits. Ces préoccupations ont été transmises au ministre ainsi qu'à la direction de la SQDC.**

# 7. Mandats et échéanciers pour l'année 2024-2025

---

## 7.1 Produits de vapotage de cannabis

Selon les dernières données de l'Enquête québécoise sur le cannabis (EQC 2023<sup>4</sup>), **la consommation de cannabis par vapotage a connu une augmentation au cours des dernières années :**

- En 2019, 14% des consommateurs mentionnaient avoir vapoté ;
- En 2021, on comptait 21% des consommateurs ;
- En 2023, 25% des consommateurs disent avoir vapoté du cannabis.

Comme le démontre le graphique suivant tiré de l'EQC 2023, ce sont les jeunes âgés de 15 à 20 ans qui ont le plus consommé de cannabis par vapotage dans les dernières années, faisant d'eux la tranche d'âge ayant le plus d'attrait envers cette méthode de consommation.

Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont les consommateurs adultes de demain et que les habitudes contractées précocement risquent de se transférer quand ils atteindront l'âge légal de consommation.

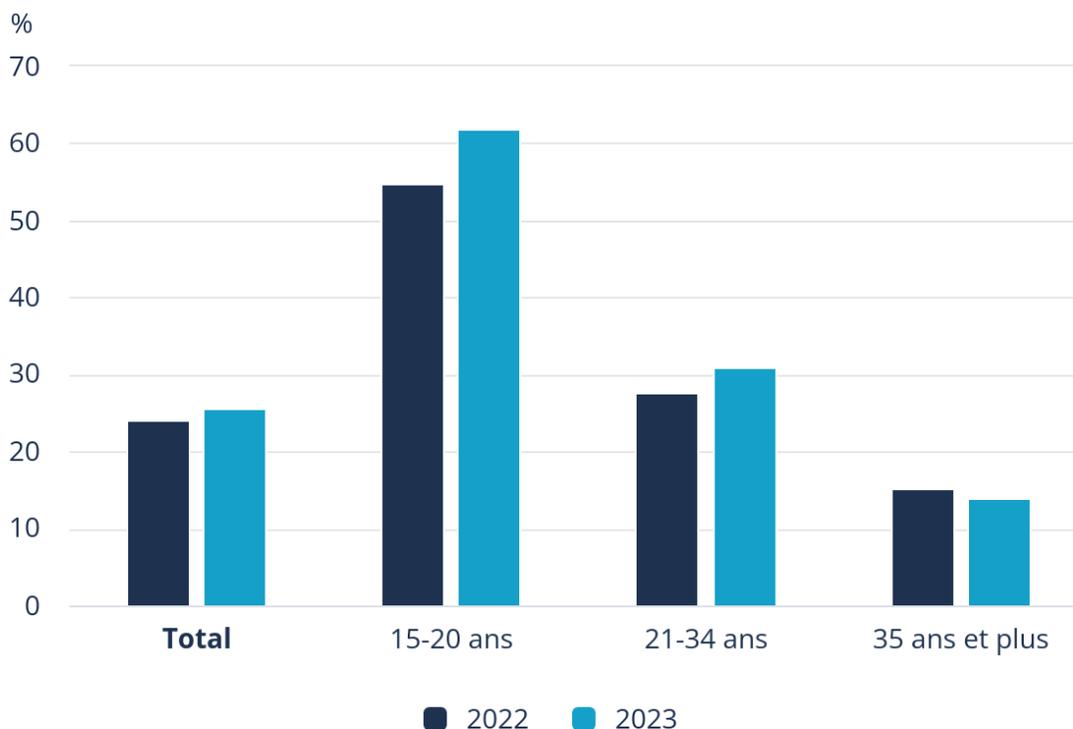
Pourcentage de consommateurs ayant vapoté, selon la tranche d'âge :

- 15-17 ans : 72,7%
- 18-20 ans : 55,3%
- 21-24 ans : 38,4%

---

<sup>4</sup><https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-le-cannabis-2023/publication/enquete-quebecoise-cannabis-2023-survol-principaux-resultats#vapotage>

### Vapotage de cannabis au cours des 12 derniers mois selon l'âge, population de 15 ans et plus ayant consommé du cannabis au cours des 12 derniers mois, Québec, 2022 et 2023



#### Notes

Plus d'une méthode de consommation peut être indiquée.  
Consulter le tableau pour des informations sur la précision des estimations et sur les proportions statistiquement différentes entre les groupes d'âge. **Source**  
Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le cannabis*, 2022 et 2023.

Ces données préoccupent les membres du Comité de vigilance. En effet, les produits de vapotage de cannabis ne sont pas disponibles sur le marché légal québécois et ils contiennent bien souvent des teneurs élevées en THC. De plus, on observe plusieurs stratégies de marketing sur les réseaux sociaux ciblant spécifiquement les populations plus jeunes, rendant ces produits plus attrayants. Certains pourraient donc argumenter qu'il est

maintenant temps de rendre ces produits disponibles sur le marché licite du Québec, afin de réduire les risques auxquels les consommateurs actuels sont exposés en s'approvisionnant sur le marché illicite. **Toutefois, avant de conclure hâtivement qu'il s'agit d'une bonne approche de réduction des méfaits, certaines données demeurent inconnues et sont nécessaires pour pouvoir se prononcer en faveur d'une telle approche.**

# Besoins de connaissances

- Quels sont les risques associés à l'ajout d'autres cannabinoïdes et/ou terpènes aux produits de vapotage de cannabis ?
- Est-il possible de développer des produits de vapotage de cannabis à 30 % ou moins de THC, sans y ajouter d'autres cannabinoïdes ?
- Peut-on évaluer ou avoir une idée du pourcentage de consommateurs actuels qui transféreraient du marché illicite au marché licite si des produits de vapotage étaient ajoutés au catalogue de la SQDC ?
- Peut-on considérer les produits de vapotage comme une approche de réduction des méfaits par rapport aux produits fumés ?
  - Si tel est le cas :
    - Peut-on estimer la part de consommateurs qui envisagerait de passer d'un mode fumé à un mode vapoté si des produits légaux de vapotage étaient disponibles à la SQDC ?

## 7.2 Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC)

Le bilan financier de l'année 2022-2023 montre que plusieurs activités financées par le FPRMC présentent peu ou pas de liens directs avec le cannabis et que 38 % des activités financées sont des activités de promotion de la santé pour lesquelles des enveloppes budgétaires existent déjà. Enfin, le bilan montre que seuls 5% des Fonds ont été dédiés à des activités de recherche.

**À la lumière de ce constat, le Comité juge qu'il serait primordial d'établir des balises entourant les objets de financement de ce Fonds.** Comme mentionné ci-haut, les besoins en termes de connaissances et d'interventions

liés au cannabis sont toujours présents et leur documentation scientifique est de plus en plus nécessaire si l'on veut éviter les dérives de la loi. Aussi, le Comité juge primordial que le Fonds serve d'abord à combler ces besoins.

### **Le Comité se donne comme objectifs :**

- Établir des balises permettant d'évaluer l'utilisation des montants du Fonds, ce qui devrait et surtout, ce qui ne devrait pas être financé à même le FPRMC ;
- Procéder annuellement à une évaluation rigoureuse de l'utilisation du fonds selon ces critères.

## 8. Bilan des dépenses 2023-2024 et perspectives 2024-2025

| <b>BILAN DES DÉPENSES 2022-2023</b> |  |                                 |
|-------------------------------------|--|---------------------------------|
|                                     | <b>PLANIFICATION<br/>11 avril 2023</b> | <b>BILAN<br/>DATE mars 2024</b> |
| Salaire Coordonnatrice              | 99 852 \$                              | 112 721 \$                      |
| Salaire Agente administrative       | 22 574 \$                              |                                 |
| Formations                          | 7 000 \$                               |                                 |
| Services achetés                    | 32 500 \$                              | 37 041 \$                       |
| Services achetés – graphisme        | 4 500 \$                               |                                 |
| Déplacements/frais rencontres       | 7 643 \$                               | 1395 \$                         |
| Matériel informatique et téléphonie | 1 000 \$                               | 310 \$                          |
| Fournitures de bureau               | 200 \$                                 | 75 \$                           |
| Autres dépenses                     |  | 189 \$                          |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>175 269 \$</b>                      | <b>151 731 \$</b>               |
| <b>Balance</b>                      |  | <b>23 538 \$</b>                |

**PLANIFICATION ET SUIVI DES DÉPENSES 2024-2025**

|  | <b>PLANIFICATION</b> |
|--|----------------------|
| <b>Salaire APPR</b>                        | 101 922 \$           |
| <b>Salaire AA1 0,4 ETC</b>                 | 22 911 \$            |
| <b>Formations</b>                          | 7 000 \$             |
| <b>Services achetés</b>                    | 40 000 \$            |
| <b>Services achetés – communication</b>    | 12 200 \$            |
| <b>Déplacements/frais rencontres</b>       | 4 643 \$             |
| <b>Matériel informatique et téléphonie</b> | 1 250 \$             |
| <b>Fournitures de bureau</b>               | 550 \$               |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>190 476 \$</b>    |

# Conclusion

---

La loi sur le cannabis aura permis d'éviter les dérives vers des pratiques marketing trop laxistes comme on les observe pour l'alcool. Ce rapport rappelle toutefois **certaines préoccupations** des membres du Comité de vigilance à l'égard de la **stratégie de diversification** des produits adoptée par la SQDC pour inciter les consommateurs du marché illégal à s'approvisionner auprès de la société d'État.

Les produits de vapotage gagnent en popularité, particulièrement chez les plus jeunes consommateurs. Il est donc **essentiel de s'interroger** sur la nécessité d'encadrer ces produits et de les rendre disponibles sur le marché légal ou de poursuivre avec l'approche actuelle de prudence consistant, pour la SQDC, de s'abstenir d'en vendre.

Finalement, le **Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis** se doit de répondre pleinement aux besoins de recherches et d'intervention, de prévention en matière de cannabis avant de financer des activités qui ont très peu à voir avec la mission du Fonds. Des **travaux de recherche** pourraient, par exemple, porter sur les conséquences de ne rendre disponibles les produits de cannabis qu'à partir de l'âge de 21 ans ou sur l'impact de l'usage du cannabis à des fins d'automédication.

C'est en s'appuyant sur les valeurs de **rigueur**, de **transparence** et d'**intégrité**, et en ayant pris le temps de tirer des leçons de ses cinq premières années d'existence, que les membres du Comité abordent ce 2<sup>e</sup> mandat.

# Annexe 1

|  | Objectif   | Indicateur  |
|--|--|---|
| <p><b>VISION</b></p> <p>Le Comité est une instance-conseil et de vigie incontournable concernant l'application de la Loi sur le Cannabis et les enjeux de santé et de sécurité publiques qui y sont liés.</p> <p><b>MISSION</b></p> <p>Voir de manière indépendante à ce que la mise en œuvre de la Loi sur le Cannabis soit faite dans une perspective de santé et de sécurité publiques.</p> <p><b>VALEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rigueur</li> <li>→ Intégrité,</li> <li>→ Transparence</li> </ul> | <p><b>Objectif 1 Développer pour le Comité une posture de vigie</b></p> <p>1.1 Développement d'un protocole rigoureux et crédible d'accès à l'information de la SQDC</p> <p>1.2 Adoption d'une méthodologie rigoureuse pour analyser l'information transmise par la SQDC</p> | <p>1.1 Nombre de demandes d'accès à l'information obtenues/demandés</p> <p>1.2 Pourcentage de mandats qui respectent la méthodologie adoptée</p> <hr/> <p>2.1 Informations qui devraient être partagées/informations partagées</p> <p>2.2 Nombre de demandes du Ministre</p> <hr/> <p>3.1 Nombre de mandats planifiés/exécutés</p> <hr/> <p>4.1 Nombre d'interventions dans les Médias</p> <p>4.2 Nombre de mentions dans les Médias</p> <p>4.3 Nombre de visites sur le site internet du Comité</p> <hr/> <p>5.1 Adoption d'une politique de renouvellement des membres du Comité</p> <p>5.2 % des membres ayant signé le code d'éthique</p> <p>5.3 % des membres ayant procédé à leur auto-évaluation et l'évaluation du comité</p> |
|  | <p><b>Objectif 2 Consolider le rôle et le positionnement du Comité vis-à-vis, l'INSPQ et le MSSS.</b></p> <p>1.1 Développer un protocole de partage de l'information avec l'INSPQ</p> <p>1.2 Susciter l'intérêt du Ministre lorsque des enjeux font surface</p>              |   |
|  | <p><b>Objectif 3 Planifier sur une base pluriannuelle les mandats récurrents et particuliers du Comité</b></p>   |   |
|  | <p><b>Objectif 4 Accroître la visibilité, la crédibilité et le rayonnement du Comité</b></p>   |   |
|  | <p><b>Objectif 5 Doter le Comité de nouvelles règles de gouvernance</b></p>  |   |

Activer Wi  
Accédez aux p

---

Comité de  
vigilance sur le  
cannabis

---